

An aerial photograph of the University of Nanterre campus, showing a large green lawn, modern university buildings, and a paved walkway lined with trees. In the background, the Paris skyline with several skyscrapers is visible under a clear blue sky. A large red diagonal shape covers the left and bottom portions of the image, serving as a background for the text.

Université
Paris Nanterre

Procès-Verbal

Conseil d'administration

Lundi 7 juillet 2025

Approuvé en CA du 22 septembre 2025

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 7 JUILLET 2025**

FORMATION PLÉNIÈRE

Étaient présents :

Mme ROLLAND-DIAMOND, Présidente de l'Université Paris Nanterre

M. RENAUT, Vice-Président chargé du conseil d'administration

MEMBRES DÉLIBÉRATIFS PRÉSENTS

COLLÈGE A

Mme CHAMPEIL-DESPLATS
(Nanterre, une ambition solidaire)
Mme CONTY (Nanterre, une ambition
solidaire)
Mme MULLER (Agir pour Nanterre)
M. PICHARD (Nanterre, une ambition
solidaire)
M. VALLET (Nanterre, une ambition
solidaire)
M. SERIO (Agir pour Nanterre)

COLLÈGE B

Mme BELLINI (Agir pour Nanterre)
M. CAMUS (Nanterre, une ambition
solidaire)
Mme CEDELLE (Nanterre, une
ambition solidaire)
Mme DEMOULIN (Nanterre engagée)
Mme LAVAUT (Nanterre engagée)
M. MATHIOT (Nanterre, une ambition
solidaire)
Mme QUENTIN (Nanterre, une
ambition solidaire)
M. SOREZ (Nanterre, une ambition
solidaire)

COLLÈGE BIATSS

M. AYARI (CGT)
M. BARRY (SNASUB – FSU)
Mme BRZOZOWSKI (SGEN
CFDT)
M. ETTAI (SGEN CFDT)
Mme MONDOUT (SNASUB –
FSU)

COLLÈGE USAGERS

M. BONZON (Le Poing Levé, la liste
anticapitaliste et révolutionnaire)
Mme AMANZOU (UNEF : pour nos
semaines de révision et contre la
sélection)
Mme GAIDOT (UNEF : pour nos
semaines de révision et contre la
sélection)
M. RUIZ (L'Alternative : POUR de
meilleures conditions d'études ;
CONTRE la précarité)

PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES

M. ELIZAGOYEN (Département des
Hauts de Seine)
M. GAUTHIEROT (Mairie de Nanterre)

ÉQUIPE PRÉSIDENTIELLE

**DIRECTION GÉNÉRALE DES
SERVICES**

MEMBRES INVITÉS

Mme FAES (cheffe de cabinet)
M. BODEAU-LIVENEC (Vice-présidente Relations internationales)
Mme FOURAULT-CAUET (Vice-présidente Formation et vie universitaire)
Mme JELEVA (Vice-présidente chargée de la CFVU)

Mme FEVRE (Directrice générale des services)
M. GUÉRIN (DGSA chargé de la formation universitaire de tous les publics)
M. LETOURNEUX (GDSA chargé du pilotage, des finances et du numérique)
Mme SANCHEZ-MONDESIR (DGSA chargée des ressources humaines)

Mme DE BEARN (directrice DAJI)
M. VANHULLE (DAJI)
M. VALETTY (Rectorat de région académique Île-de-France)

DIRECTEURS ET DIRECTRICES D'UFR ET INSTITUTS

M. DEMICHEL (Directeur UFR SEGMI)
M. GREA (Directeur adjoint UFR PHILLIA)
Mme MERY (Directrice UFR PHILLIA)
Mme JOURDHEUIL (Directrice adjointe UFR SSA)
M. PRADAT-PEYRE (Directeur adjoint UFR SEGMI)

DIRECTEURS OU DIRECTRICES DES SERVICES COMMUNS

M. FOURNEL-TOUBOUL
(Responsable administratif financier SCD)

SOMMAIRE

I – APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX.....	6
1) PROCES-VERBAL DES SEANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS, DU 07 AVRIL ET DU 02 JUIN 2025 6	
II – FINANCES	7
1) CONDITIONS DE RETOUR A L'EQUILIBRE FINANCIER (CREF)	7
2) BUDGET RECTIFICATIF 2025 N°1	12
3) MODIFICATION DE LA DUREE DES AMORTISSEMENTS DES BIENS INFORMATIQUES A 5 ANS A PARTIR DU 1 ^{ER} JANVIER 2025 SANS CORRECTION RETROSPECTIVE	15
4) INTEGRATION DES COLLECTIONS DE LA CONTEMPORAINE DANS L'INVENTAIRE COMPTABLE DE L'UNIVERSITE .	15
5) MARCHES.....	15
III – STRATÉGIES DE L'ÉTABLISSEMENT	18
1) PRESENTATION DES MODIFICATIONS APPORTEES AUX CLAUSES DES CONVENTIONS INTERNATIONALES (RESPECT DES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE L'ESR ET PROTECTION DES PERSONNES / PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES).....	18
2) CONVENTION DE COORDINATION TERRITORIALE ALLIANCE PARIS LUMIERES	18
3) PRESENTATION DU PLAN D'ACTION SUR L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ET LA NON-DISCRIMINATION 2025-2027	19
IV – PATRIMOINE.....	22
1) AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE MANDAT N°2021/02 ENTRE LE MINISTERE CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, L'UNIVERSITE PARIS NANTERRE ET L'EPAURIF RELATIVE A L'OPERATION DE RENOVATION ENERGETIQUE DU CENTRE SPORTIF UNIVERSITAIRE DE NANTERRE (92).....	22
V – RESSOURCES HUMAINES	22
1) CIRCULAIRE DES SERVICES 2025-2026	22
2) CONTINGENT D'AVANCEMENT DE GRADE 2025 POUR LES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS	25
VI – FORMATION ET VIE ÉTUDIANTE	25
1) CALENDRIERS DEROGATOIRES POUR 2025-2026.....	25
2) CADRAGE DE L'OFFRE DE FORMATION 2026-2030	26
3) BILAN DE L'UTILISATION DES CREDITS CVEC POUR L'ANNEE 2025 ET PROGRAMMATION DES ACTIONS FINANCEES PAR LA CVEC POUR LE BUDGET RECTIFICATIF 2025	26
VII – RECHERCHE.....	27
1) REVISION DE LA « NOTE RELATIVE A LA DELIVRANCE DE L'HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES (HDR) PAR L'UPN ».....	27
2) MODIFICATION DE L'UNITE DE RECHERCHE LEGS	28
3) CONVENTION DE COTUTELLE RELATIVE A L'UNITE DE RECHERCHE « SOPHIAPOL »	28
4) LISTE DES DONS REÇUS A LA CONTEMPORAINE 2024	29
5) SIGNATURE D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION	29
VIII – CONVENTIONS.....	29
1) CONVENTIONS INTERNATIONALES	29
2) CONVENTION DE FORMATION	30
3) AUTRES CONVENTIONS.....	30

La Présidente remercie les élus de leur présence à ce CA. Une délibération a été ajoutée à l'ordre du jour concernant un bâtiment rue Pierre et Marie Curie à la demande de rectrice de Paris, chancelière des universités. En raison d'une panne de la VDI¹, les votes se passeront à main levée.

À la suite du vote d'une motion au conseil d'UFR² PHILLIA³, l'UNEF demande la mise en place d'une commission d'enquête issue du CA pour « faire la lumière sur les faits mentionnés dans l'article de *Street Press* paru le 15 mai 2025 ». Le contenu de cet article ayant déjà été évoqué, il n'y aura pas de vote même si la Présidente entend le souhait d'une plus grande information.

Il s'agit d'un CA budgétaire qui va permettre d'examiner les conditions de retour à l'équilibre financier ainsi que le budget rectificatif 2025. La situation de l'établissement est difficile et il s'agit de prendre les meilleures décisions pour avancer et redresser la situation.

Elle salue la très forte mobilisation des équipes qui a permis que l'ensemble des heures complémentaires puisse être versé sur la paie de juillet. Le travail est en cours pour les autres rémunérations accessoires. La régularisation devrait avoir lieu en août.

Mme AMANZOU évoque la conférence de presse organisée par l'UNEF, à laquelle s'est jointe la LDH⁴, pour dénoncer les pratiques en cours à l'Université Paris Nanterre (fichage, filature, surveillance, etc.). Elle dénonce l'impunité autour de ces méthodes de répression syndicale et alerte sur le renforcement de la sélection : en 2024, 16 % des formations de l'établissement ont un taux d'accès supérieur à 90 % contre 64 % en 2018 et 23 % ont un taux d'accès inférieur à 30 % contre 3 % en 2018. L'UNEF demande que cette motion, adoptée à l'unanimité par le conseil de l'UFR PHILLIA, soit soumise au vote. La présidence doit rendre des comptes sur ces pratiques illégales. Elle annonce que l'UNEF Nanterre et l'UNEF nationale porteront plainte.

La Présidente confirme le souhait partagé qu'il n'y ait plus d'impunité.

Mme BELLINI aimerait savoir s'il est possible de faire un vote format papier pour maintenir l'anonymat.

La Présidente explique que le vote à bulletin secret est requis uniquement pour les questions nominatives. Beaucoup d'organisations expriment déjà leur position de vote de manière claire.

Pour Mme LAVAUT, au nom de Sud éducation, il est indispensable de faire le point sur les dispositifs de sécurité et de vidéosurveillance. La communauté doit se saisir de ces questions qui concernent à la fois la politique budgétaire et le respect des libertés fondamentales. La Ligue des droits de l'homme s'est emparée de ce sujet important, dans tous les espaces publics.

La Présidente confirme qu'il est essentiel que tout le monde soit bien informé des dispositifs de vidéoprotection.

M. BONZON trouve scandaleux le refus d'une commission d'enquête et d'un débat sur cette motion portée par l'UNEF alors même que les pratiques répressives à l'égard des étudiants et des syndicalistes sont de plus en plus fortes dans les universités et dans le monde du travail. Cela envoie un signal dangereux dans la période. La priorité donnée par la présidence est la sécurité – seul volet épargné dans le budget.

Mme GAIDOT signale que la présidence ment depuis plusieurs semaines et a refusé de répondre à deux reprises à *Street Press*. Ces pratiques illégales sont en contradiction avec la défense des libertés académiques. Si l'équipe présidentielle n'a rien à se reprocher, pourquoi refuser une commission d'enquête ? Elle estime qu'il est antidémocratique de ne pas soumettre au vote cette motion.

¹ Virtual Desktop Infrastructure – Poste de travail virtuel.

² Unité de formation et de recherche.

³ Philosophie, Information-Communication, Langues, Littératures, Arts du spectacle.

⁴ Ligue des droits de l'homme.

Pour la Présidente, il s'agit de pratiques de désinformation, non étayées par des faits.

Mme AMANZOU prend la parole pour dénoncer le choix du prince.

S'ensuit un échange inaudible.

La Présidente prend note des accusations portées ainsi que du ton et du vocabulaire. Elle répète que cette motion ne sera pas soumise au vote.

Mme GAIDOT aimerait connaître la raison de cette décision.

M. ETTAI, au nom de la CFDT, salue la défense de la communauté universitaire et de l'État de droit ainsi que les actions mises en œuvre par la présidence face aux attaques subies depuis 2017 qui ont abîmé l'établissement. Les personnels sont épuisés et aimeraient assurer leurs missions de service public sereinement.

Mme AMANZOU estime qu'il devrait avoir honte de parler ainsi au nom des personnels.

La Présidente rappelle que les élus doivent respecter le point de vue des autres sans tenir de propos ayant un caractère injurieux ou diffamatoire.

Pour Mme AMANZOU, si la présidence respecte les voix divergentes, la motion, adoptée par un conseil de l'université, devrait être soumise au vote. La présidence a des comptes à rendre.

La Présidente refuse de céder à la pression. Elle suspend la séance.

La séance est suspendue à 10 h 10 et reprend à 10 h 20.

M. RUIZ souligne que les accusations évoquées sont corroborées par plusieurs témoignages. Si ces informations sont confirmées, elles révèlent de pratiques incompatibles avec les valeurs de l'enseignement supérieur. Il est impératif que la lumière soit faite et qu'il y ait au moins un débat sur la création d'une commission d'enquête. L'université doit rester un lieu d'expression libre.

La Présidente confirme que les éléments seront transmis pour que la lumière soit faite.

Mme GAIDOT demande une nouvelle fois des explications sur le refus de soumettre cette motion au vote.

La Présidente insiste sur le fait qu'ajouter des points à l'ordre du jour revient à la personne élue pour assurer la présidence de la séance, ne leur en déplaît. L'équipe présidentielle informera la communauté sur les sujets qui les préoccupent comme le respect des libertés individuelles et académiques. Il est important que tous les points de vue s'expriment.

M. DEUNF est d'accord sur le fond avec la requête de l'UNEF, mais estime que ce débat doit se faire dans un cadre démocratique. Tous les étudiants ne sont pas d'accord avec les méthodes de l'UNEF.

Mme GAIDOT note la pensée glissante et antidémocratique.

La Présidente réfute cette accusation.

I – APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

1) Procès-verbal des séances du conseil d'administration du 10 mars, du 07 avril et du 02 juin 2025

Ce point est reporté.

II – FINANCES

1) Conditions de retour à l'équilibre financier (CREF)

La Présidente rappelle que l'établissement est rentré dans la procédure de retour à l'équilibre financier dans un contexte national de contraintes budgétaires. Il s'agit de se mettre dans une trajectoire d'équilibre financier sur une période de cinq ans – ce qui ne peut se faire sans un appui conséquent de la tutelle. Les choix faits pour les CREF et le budget rectificatif sont difficiles, mais nécessaires. Elle mesure ce que cela implique. La présidence aurait souhaité échanger davantage avec les composantes et les services, mais le calendrier est très contraint. Elle remercie l'ensemble des collègues qui se sont mobilisés pour présenter dans les délais ces documents. Les CREF ont reçu un avis conforme du rectorat, et le budget rectificatif, un avis défavorable, de manière « automatique » puisque l'ensemble des critères du décret financier ne sont pas respectés.

M. CAMUS explique qu'il ne sera pas possible de revenir à une soutenabilité financière au moment du BI⁵ 2026 ; l'établissement devra donc voter un plan de retour à l'équilibre financier (PREF).

La première étape est de maintenir le fonds de roulement à zéro dans le cadre du BR⁶. La situation de fragilité vient de l'augmentation de la masse salariale – réponse nécessaire au sous-encadrement, notamment BIATSS⁷ – sans moyens afférents par la SCSP⁸. Le coût de financement des campus met également en difficulté l'établissement. En 2024, le coût bâtimentaire par étudiant est de 1 087 € contre une moyenne nationale à 648 €. Cela ne permet pas de créer des excédents d'exploitation et correspond à un manque à gagner d'environ 15 millions.

Des mesures ont permis, dès le BR, de rehausser le niveau de recettes : dotation exceptionnelle de la DGAFP⁹ pour l'installation de l'IRA¹⁰ (750 000 €) ; recettes liées à l'apprentissage (1,05 million) ; refacturation du CROUS¹¹ (1,7 million) ; recettes issues des mises à dispositions des agents ; contribution aux charges de l'IRA (120 000 €) ; recettes issues de la recherche (550 000 €) ; recettes issues des mobilités. Le niveau de la SCSP se porte, à la dernière notification, à 193 795 348 € avec un financement plus important, même si encore insuffisant, de la masse salariale. Les crédits de fonctionnement sont autour de 11 millions alors que l'établissement a 35 millions de dépenses de fonctionnement. Au BR, les autorisations d'engagement correspondent à un total de 245 millions contre 246 lors du BI. Les mesures proposées portent essentiellement sur l'investissement et le fonctionnement. Elles ne touchent pas les campagnes d'emplois qui sont lancées.

- Dépenses de personnels :

Il avait été prévu d'assurer le remplacement des départs par des ATER¹² or pour des raisons de visibilité sur les mobilités, cette mesure n'a pas pu être intégrée. Le BR a été un moment de correctif et celui d'une meilleure réalité de la situation budgétaire de l'établissement. Les travaux du chantier du RIFSEEP¹³ ont été reportés avec l'engagement politique de la rétroactivité au 1^{er} septembre 2025 (moins 333 000 €). Il y a eu un ajustement du socle budgétaire (moins 248 000) ; un ajustement de certaines mesures en raison d'une sous-consommation prévisionnelle (moins 218 000) ainsi qu'une analyse plus fine des départs à la retraite et des mutations (moins 350 000).

- Dépenses d'investissement :

Un effort considérable a été fait (moins 1,9 million) qui permettra d'améliorer le résultat budgétaire et de limiter le prélèvement du fonds de roulement. Ce choix difficile met à mal la capacité d'action de la direction du patrimoine.

- Dépenses de fonctionnement :

⁵ Budget initial.

⁶ Budget rectificatif.

⁷ Personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, pédagogiques, sociaux et de santé.

⁸ Subvention pour charge de service public.

⁹ Direction générale de l'administration et de la fonction publique.

¹⁰ Institut régional d'administration.

¹¹ Centre régional des œuvres universitaires et scolaires.

¹² Attaché temporaire d'enseignement et de recherche.

¹³ Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise.

Un premier arbitrage a consisté à réduire la voilure par rapport aux demandes, ce qui n'a pas été suffisant. L'idée était de revenir au niveau d'exécution du COFI¹⁴ 2024 (autour de 34 millions) en limitant les capacités d'engagement des directions, des services et des composantes. Des dépenses supplémentaires ont néanmoins dû être intégrées, notamment la redevance du PULV¹⁵ et les mobilités internationales.

M. CAMUS insiste sur le fait que la période est difficile : il n'y a pas de garantie d'avoir en 2026 une subvention au même seuil que cette année. Des choix difficiles devront être faits et il est nécessaire de lancer des réformes organisationnelles et structurelles :

- Réforme des dialogues budgétaires afin d'associer davantage les directions, composantes et services. Il faut analyser la situation à la lumière des critères du décret financier et avoir une lecture comptable. Après le débat d'orientation budgétaire, la présidence enverra des lettres de cadrage avec une proposition de somme allouée aux directions, composantes et services. Sur ce fondement, il y aura ensuite une période de discussions et d'arbitrages. Il faudra prioriser certains engagements et ajourner certaines dépenses dans une perspective pluriannuelle. À la suite de cela, les montants globaux alloués seront notifiés, qu'il faudra ensuite ventiler.
- Amélioration de la qualité comptable (prévisions budgétaires ; consolidation de la comptabilité générale ; inscription dans une démarche pluriannuelle).
- Instauration d'un contrôle interne financier, qui est un enjeu fort pour identifier et prévenir les risques financiers. Une fonction sera dédiée à ce processus d'« amélioration continue ». Ce contrôle interne s'appuie sur la définition et l'organisation des tâches, acteurs et contrôles, sur la documentation des procédures ainsi que la traçabilité des opérations.
- Intégration d'une comptabilité analytique.
- Renforcement des outils de pilotage (déploiement du logiciel SIFAC+ ; système d'information décisionnel « SIROCCO » ; outils développés en interne).
- Pilotage des offres de formation avec le LMD¹⁶ 5. Il est nécessaire de réussir à « contenir » les heures de formation tout en maintenant la qualité des formations. Le LMD 4 a conduit à l'augmentation de plus de 30 000 heures.
- Refonte du référentiel.
- Instauration d'une politique achat.
- Meilleure maîtrise des marchés. D'importants marchés, très coûteux, arrivent à échéance. Un travail est à faire sur le renouvellement de ces contrats, ce qui implique de réfléchir sur le périmètre des besoins.

En dépit de ces efforts, le fonds de roulement reste à zéro, bien loin des exigences du décret financier. Il répète que le plan de retour à l'équilibre financier ne pourra se réaliser qu'à la condition du soutien financier de la tutelle.

M. PICHARD indique que les CREF et le BR ont donné lieu à des avis défavorables de la commission budgétaire (2 voix pour, 4 voix contre, 1 abstention). Il déplore la manière dont se tiennent actuellement les débats au sein de la commission et pointe la nécessité de retrouver en sérénité. La commission ne remplit plus sa mission d'éclairer les élus sur des documents complexes. Si elle doit devenir un lieu de maltraitance de certains agents, la question institutionnelle de son maintien se pose. Il croit que le vote de la commission s'explique par une absence d'adhésion à ces conditions de retour à l'équilibre financier, mais également par la difficulté à comprendre ce à quoi l'établissement s'engage. Le document ne permet pas précisément de se projeter ; les effets concrets manquent. Inévitablement, un document se projetant sur plusieurs années doit avant tout expliquer la façon de procéder sans présenter, d'ores et déjà, des résultats, d'autant qu'il s'agit de construire la plus forte concertation au sein de la communauté universitaire – raison pour laquelle il a voté pour ces CREF.

Pour la Présidente, il est important que des instances créées par l'établissement puissent remplir leur rôle d'éclairer les élus et permettre la diversité des points de vue. Une réflexion peut être entamée à ce sujet. Elle laisse la parole au rectorat.

Mme JARDIN convient que les délais (trois mois) sont courts : toutes les universités touchées par les CREF ont fait remonter les mêmes difficultés. Le rectorat est en discussion pour revoir ces délais à l'avenir. Plusieurs réunions avec la présidence ont eu lieu afin d'échanger sur les actions devant être mises en place

¹⁴ Compte financier.

¹⁵ Pôle universitaire Léonard de Vinci.

¹⁶ Licence master doctorat.

et sur leur temporalité – les CREF se plaçant dans un temps long. Le rectorat a émis un avis conforme, l'avis est contraignant. Si ces CREF ne sont pas votées par le CA, il ne sera pas possible de voter un budget rectificatif. L'université devra fonctionner sur le dernier budget initial. L'avis sur le BR est un avis simple, qui n'est pas contraignant. À partir du moment où l'un des critères de soutenabilité n'est pas respecté, cela emporte de facto un avis défavorable. Cet avis défavorable est à nuancer et à mettre en regard des actions prises par l'université qui ne seront visibles qu'à l'exercice suivant. La demande de soutien a bien été notée.

La Présidente remercie le travail des équipes du rectorat.

Mme BELLINI souligne que le déficit n'est pas lié uniquement à des conditions structurelles, mais également à la politique volontariste menée par la présidence qui crée aujourd'hui des difficultés. Elle se questionne sur le mode de gouvernance autocentré. La liste « Agir pour Nanterre » a demandé à maintes reprises d'être impliquée dans les commissions, ce qui leur a été refusé. Elle s'interroge sur la maîtrise opérationnelle des missions ; sur la façon d'orienter les collègues à avoir recours au CFA¹⁷ interne alors qu'il n'y a pas de recrutement et que les équipes sont surchargées ; sur la capacité de l'équipe présidentielle à développer des partenariats avec des organisations publiques ou privées et à projeter sereinement l'établissement dans l'avenir avec l'évolution du digital et de l'IA¹⁸ qui vont avoir des répercussions sur les métiers de l'enseignement.

La Présidente confirme le souhait de maintenir des campagnes d'emplois partant du constat, partagé, d'un sous-encadrement très fort de l'établissement et afin de prendre la mesure de la surcharge de travail pesant sur les collègues en poste. Il s'agit d'un choix collectif, qui honore l'établissement. Il est nécessaire de mieux piloter les postes de dépense. Elle l'assure du dynamisme pour développer et renforcer les partenariats de tout type. Il n'y a pas eu d'exclusion de la commission budgétaire, mais un respect des statuts et du mode électoral. Il est possible d'entamer une réflexion générale afin de prendre en compte tous les points de vue. Elle entend les critiques émises et la préoccupation pour l'avenir. Le vote sur les CREF rendra possible – ou non – l'examen du budget rectificatif.

M. SERIO rappelle que les débats et hésitations qui avaient eu lieu en commission budgétaire sur le budget initial n'ont pas été entendus. La trajectoire prise conduit au refus du BR et du CREF par la commission budgétaire ainsi qu'à un avis défavorable du rectorat sur le budget rectificatif. Il aimerait connaître les indicateurs qui sont négatifs et pointe le fait que les besoins de fonds de roulement sont négatifs, laissant indiquer que les fournisseurs ne sont pas payés.

M. CAMUS insiste sur le fait que l'avis du rectorat est automatique dès lors qu'un indicateur – niveau de trésorerie ; niveau de fonds de roulement ; ratio « Dizambourg » – du décret financier n'est pas rempli. Le besoin de fonds de roulement est lié au niveau d'encaissement et de décaissement et est forcément négatif à l'université. Il confirme qu'il y a eu des retards de paiement des prestataires liés à différents facteurs : les services votés et SIFAC+ qui a durci les conditions de paiement. Il est nécessaire d'avoir une attention particulière sur le niveau de trésorerie, ce qui suppose d'améliorer les conditions d'encaissement. En cours d'année, il est très difficile de toucher à la masse salariale. Pour baisser le prélèvement du fonds de roulement, il est possible d'améliorer le compte de résultat et donc la capacité d'autofinancement ou de réduire les dépenses d'investissement. L'établissement a joué sur les deux leviers.

Mme AMANZOU corrige les propos de M. PICHARD. L'avis défavorable vient d'une bonne compréhension de ce que les CREF, qui ouvrent un plan d'austérité sur cinq ans, vont induire sur les conditions de travail et d'étude. La commission budgétaire ne permet pas une réelle compréhension du budget, car les documents sont donnés à la dernière minute ne respectant pas les délais réglementaires.

D'après le calcul qui figure dans le guide d'accompagnement du décret financier, il est nécessaire de supprimer 10 millions au BI 2026 pour retourner à un fonds de roulement de quinze jours. Sur les cinq prochaines années, l'université ne devant plus être déficitaire, il faudra environ 60 millions de coupes budgétaires. Elle aimerait savoir où ces coupes vont être faites. Ce qui est appelé « maîtriser la masse salariale » et « piloter l'offre de formation » revient à s'attaquer aux conditions de travail des personnels et aux conditions d'étude, comme le montrent les CREF appliquées à l'université de Créteil. La seule manière de remettre l'université à flot est de renforcer le mouvement des étudiants et des travailleurs partout en France et d'exiger les 15 milliards nécessaires pour l'enseignement supérieur. La première version du CREF

¹⁷ Centre de formation des apprentis.

¹⁸ Intelligence artificielle.

faisait état d'une demande prioritaire d'investissement pour la sécurité du campus, du fait de l'augmentation de 75% des dépenses de sécurité, en raison notamment des perturbations causées par les mouvements étudiants. Ces 75 % servent à mater la mobilisation étudiante. Pour défendre le service public de l'enseignement supérieur, il faut arrêter de réprimer le mouvement étudiant.

La Présidente répète que ne pas voter les CREF aurait pour conséquence de ne pas voter de budget rectificatif. L'autonomie des universités n'est pas réelle : le budget dépend de manière très forte de la SCSP. Si l'établissement ne prend pas des mesures pour améliorer la situation sur une trajectoire pluriannuelle, il passera sous la tutelle du rectorat et du ministère. Il n'est pas question de faire des coupes budgétaires de manière démesurée, ce qui réduirait l'emploi dans l'université, amoindrirait la capacité à fonctionner, à accueillir des étudiants, à tenir et des formations et à produire de la recherche. Personne ne se réjouit de l'austérité.

Mme MULLER regrette que la liste Agir n'ait pas été sollicitée ni pu être observatrice de la commission budgétaire. Il est absolument indispensable d'affiner le taux d'encadrement. Elle évoque la période très courte pour étudier des dossiers de sélection de masters et corriger des copies.

Pour M. SERIO, la présidence est rattrapée par la réalité économique. L'université doit y faire face collectivement : beaucoup ont l'impression de ne pas être associés ou de ne pas être parfaitement compris.

La Présidente rappelle qu'il s'agit de choix collectifs. L'équipe de gouvernance fait des propositions qui sont débattues en instance et qui font l'objet de vote.

Pour M. MATHIOT, il ne faut pas imputer les problèmes de déficit à l'augmentation du taux d'encadrement. Le budget s'est fragilisé en raison des bâtiments vieillissants, corrélés à l'augmentation du coût des fluides et en raison du LMD 4. Il salue le travail mené. Tous les efforts mis en œuvre sur la campagne d'emplois vont permettre d'éviter la détérioration et de réussir à travailler dans de meilleures conditions.

M. SOREZ aimerait connaître les effets concrets d'une mise sous tutelle pour la formation, la recherche, la politique de recrutement ainsi que pour la vie des instances.

Mme JARDIN explique que si les trois critères de soutenabilité ne sont pas atteints au BI 2026 – ce qu'ils ne seront pas –, l'établissement passe en plan de retour à l'équilibre financier. En parallèle, il y a la possibilité d'approbation du budget par le rectorat. Si au 1^{er} mars 2026, aucun budget n'a été voté ou approuvé par le rectorat, le rectorat arrête le budget avec l'appui du contrôle budgétaire régional qui dépend de Bercy. Elle ajoute que les marges de négociation avec Bercy sont moindres.

M. BONZON note l'absence de réponse sur les montants nécessaires pour atteindre le critère du fonds de roulement. Il évoque le contexte national et les budgets austéritaires votés. La présidence agite la question de la mise sous tutelle comme un épouvantail pour voter les budgets, ce qui est de moins en moins crédible face à l'ensemble des outils dont dispose déjà le gouvernement pour contrôler les politiques budgétaires des universités. Il cite la loi de l'autonomisation des universités et les COMP¹⁹ qui vont certainement être généralisés. Il justifie son vote défavorable par la réduction des heures du LMD 5, le renforcement de l'apprentissage ainsi que la priorité donnée à la sécurité.

La Présidente ne croit pas agiter l'épouvantail de la mise sous tutelle.

M. BARRY souligne que dans un contexte exceptionnel, la présidence a choisi de ne pas mobiliser les forces vives de l'université pour imaginer des solutions politiquement acceptables et soutenables pour les personnels et usagers, ce qu'il regrette profondément. Dans les commissions budgétaires, il a eu l'impression de se retrouver dans un face-à-face sans possibilité d'amender les propositions techniques mises sur la table. Il craint des politiques de renoncement pour réussir à économiser 8 millions d'euros dès cette année, similaires à ce qui s'observe à Créteil et à Rennes 2 (gel des postes, dégradation de l'offre de formation, diminution de l'investissement). Il demande ce qu'il en sera de la campagne d'emplois des BIATSS pour l'année prochaine alors qu'un gel des postes des enseignants-chercheurs est d'ores et déjà annoncé. Les mesures correctives portant sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement représentent 3,9 millions : il aimerait savoir où va être pris le différentiel. Dix universités vont expérimenter les nouveaux COMP couvrant l'intégralité de la SCSP contre 0,8 % auparavant. Cette mesure va favoriser

¹⁹ Contrat d'objectifs, de moyens et de performance.

une logique de performance au détriment de la mission éducative, d'où les inquiétudes. Il aimerait savoir si les formations vont être évaluées sur l'employabilité en oubliant la dimension recherche ; si les tutelles vont réguler automatiquement la dotation lorsque les formations ne répondent plus à des indicateurs comme l'insertion professionnelle et la réussite ; ce qu'il va se passer si la masse salariale n'est pas ramenée à 84 %. Pour toutes ces raisons, la FSU votera contre les CREF et contre le budget rectificatif – première fois depuis la mandature précédente.

La Présidente pointe la différence entre l'absence de création de postes et le gel de postes. Lorsque quelqu'un part à la retraite ou en mutation, soit un concours est ouvert, soit le poste est gelé. Dans ce dernier cas, cela implique soit que personne n'occupe ce poste soit qu'il est occupé par un ATER. Elle confirme qu'il n'y aura pas de création de support d'enseignants-chercheurs et d'enseignants dans la prochaine campagne d'emplois.

Les CREF permettent à l'établissement de garder un certain contrôle sur sa trajectoire budgétaire et financière. L'inquiétude qui touche les personnels BIATSS du fait du faible taux d'encadrement ne disparaît pas ; l'établissement doit tout faire dans la limite de ses moyens. Concernant la méthode, des discussions ont eu lieu au sein de la commission budgétaire, qui n'ont pas pu se dérouler de façon sereine.

M. CAMUS précise qu'il y a eu trois commissions budgétaires en juin.

M. BARRY ne nie pas les débats en commission budgétaire, mais regrette qu'il n'ait pas été possible de dépasser ce cadre et mobiliser davantage la communauté universitaire sur un sujet aussi préoccupant qui va amener l'université à adopter des mesures d'austérité, assumées en premier lieu par les agents et les usagers. Il souhaite un débat apaisé en CSA, afin de savoir quels postes seront renouvelés, service par service.

M. CAMUS demande de leur laisser le temps de travailler et rappelle qu'il n'a pas de directeur financier. À titre personnel, il tient à la répartition des tâches. Les instances sont là pour discuter des propositions budgétaires.

Pour Mme LAVAUT, les personnels se rendent compte des conditions qui leur sont imposées : c'est une insulte à leur intelligence que de penser le contraire. Elle évoque les injonctions contradictoires permanentes – faire toujours plus avec moins de budget – qui ont pour effet premier de diviser les étudiants et les personnels. Elle estime que ces choses vont s'exprimer fortement à la rentrée. Le campus est vieillissant et devrait mériter un plan amiante. Elle demande au rectorat quel est son engagement financier et dénonce la forme de chantage pour voter ces CREF au risque de perdre le contrôle. Ce type de stratégie n'a jamais été payant dans l'histoire politique. Il s'agit d'un déni de démocratie : elle ne donnera pas son consentement forcé à des choix politiques qui œuvrent à la casse du service public de l'enseignement et de la recherche. Elle insiste sur le contrôle de plus en plus fort de l'État et du gouvernement sur le monde de l'enseignement supérieur, qui est à mettre en lien avec la loi de modernisation et de régularisation de l'ESR, qui entérine l'intégration des établissements privés et qui va renforcer le pouvoir des recteurs, nommés par le gouvernement, dans les ouvertures et fermetures des formations. Elle rappelle qu'il y a un gouvernement de droite, voire d'extrême droite et que l'avenir ne réserve pas des lendemains qui chantent.

M. SERIO estime que le coût étudiant par rapport au bâtimentaire peut se justifier par les frais de fonctionnement importants. Il rappelle que l'établissement a investi sur fonds propres pour construire le bâtiment modulaire pour l'IRA et n'a pas avancé pour trouver d'autres financements. Il craint le germe de la dépense faite pour d'autres. L'apprentissage est une source de recettes importantes, mais également une mission de l'université : la seule facturation n'est que la régularisation d'une dette et n'est pas récurrente. Il se demande si la situation ne sera pas pire dans l'avenir au regard de la façon dont le document est rédigé. Il aimerait des précisions sur la « logique descendante » dans le dialogue budgétaire avec les composantes. Il ne comprend pas le « travail d'amélioration des prévisions budgétaires » ni « la meilleure connaissance des charges et produits ». Il s'étonne d'en être encore là et a l'impression qu'il y a une recherche continue d'indicateurs.

M. CAMUS explique qu'actuellement, les directions, composantes et services expriment leurs besoins lors des dialogues techniques. Cela ne lui semble pas tenable, car il n'y a qu'un seul budget, celui de l'université. La lettre de cadrage permettra de connaître les besoins des composantes et les contraintes de l'établissement et avoir un même niveau d'information. Il confirme qu'il est nécessaire de s'améliorer sur les éléments comptables et sur les prévisions budgétaires.

Mme AMANZOU comprend que M. PICHARD propose de dissoudre la commission budgétaire parce qu'il n'est pas d'accord avec le résultat du vote. Elle réitère sa question sur les coupes budgétaires. Il est question d'une mise sous tutelle généralisée de l'enseignement supérieur. L'UNEF n'acceptera pas la casse de l'université. Elle évoque la loi sur l'antisémitisme, qui est une loi de répression du mouvement étudiant.

M. ETTAI indique que les choix politiques pris dans le passé ont conduit à la situation de déséquilibre budgétaire. Il estime que le tournevis sur l'enseignement supérieur doit se combattre à l'échelle du ministère. La CFDT y contribuera et portera l'exigence d'une programmation pluriannuelle des moyens. La CFDT votera en responsabilité pour ces CREF afin que l'établissement reste autonome et pour ne pas laisser le rectorat prendre des décisions à la place de la communauté.

M. DEUNF votera à contrecœur ce budget. Il ne voit pas l'intérêt d'avoir un budget encore plus déficitaire ni l'université mise sous tutelle. Ce budget doit s'inscrire dans une logique de crise qui doit être temporaire : la solution doit être apportée par l'État.

M. VALLET témoigne de la souffrance au travail des collègues et des étudiants. Ce budget installe des conditions difficiles, mais il votera en faveur pour éviter le risque de ne plus avoir la main sur rien.

La Présidente donne lecture des procurations avant d'ouvrir un vote à main levée sur ces CREF :

- De M. Petitfils à M. Barry ;
- De Mme Conty à Mme Demoulin ;
- De Mme Quentin à Mme Rolland-Diamond ;
- De Mme Guedes à Mme Champeil-Desplats ;
- De Mme Marchal à M. Sorez ;
- De Mme Varlet à M. Renault ;
- De M. Burgaud à Mme Amanzou ;
- De Mme Hamza à Mme Rolland-Diamond.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à la majorité un avis favorable sur les conditions de retour à l'équilibre financier.

Nombre des membres en exercice : 36

Pour : 19 ; Abstention : 0 ; Contre : 15

2) Budget rectificatif 2025 n° 1

M. CAMUS indique qu'il y a une hausse des recettes de 7 millions par rapport au BI 2025 et de 11 millions par rapport au COFI 2024. Les ressources propres (apprentissage, droits d'inscription, contrats et prestation de recherche, formation continue, autres recettes, taxe d'apprentissage) sont estimées à 27 431 946 €, soit une hausse de 4 millions par rapport au BI 2025 et de 11 millions par rapport au COFI 2024, due au rattrapage des recettes et de la sous-exécution du COFI. La fiscalité affectée reste stable.

Le total des dépenses s'établit à 245 024 825 €, soit une baisse de 1,9 million par rapport au BI et de 45 000 € par rapport au COFI 2024. Les crédits de paiement sont évalués à 243 364 624 €, soit une hausse de 3 millions par rapport au BI 2025 et une baisse de 6,8 millions par rapport au COFI 2024. L'enveloppe des dépenses de personnels, évaluée pour un montant de 202 400 288 €, connaît une baisse prévisionnelle de 313 347 € par rapport au BI 2025, mais une augmentation de 9 millions par rapport au COFI 2024. La prévision en matière de dépenses de fonctionnement est de 34 497 225 € en autorisation d'engagement, en augmentation par rapport au BI 2025 et par rapport au COFI 2024. Les crédits de paiement sont quant à eux estimés à 32 427 392 €, soit une hausse de 3 millions par rapport au BI 2025 et une baisse de 508 000 par rapport au COFI 2024. La prévision en matière de dépenses d'investissement est de 8 127 311 € en autorisation d'engagement, soit une baisse de 2 millions par rapport au BI 2025 et de 10 millions par rapport au COFI 2024.

Le déficit budgétaire a baissé (moins 8 millions) soit une amélioration de 4,5 millions par rapport au BI 2025 et de 17 millions par rapport au COFI 2024.

PV de la séance du Conseil d'administration du 07 juillet 2025

Approuvé en CA du 22 septembre 2025

Le résultat comptable prévisionnel est excédentaire de 1,2 million. Cela permet une amélioration de la capacité d'autofinancement à hauteur de 4,9 millions. Le fonds de roulement est maintenu à zéro. La trésorerie appelle un point d'attention particulière : le solde de trésorerie est à 29,35 jours de charges de fonctionnement décaissables, en dessous du seuil de 30 jours.

Il pointe la différence entre compte de résultat et prélèvement de fonds de roulement. Dans un premier temps, il faut réduire le prélèvement de fonds de roulement et pour cela réduire les politiques d'investissement. Le compte de résultat ne prend pas en compte l'investissement, mais uniquement les charges de personnel et de fonctionnement.

Mme AMANZOU souligne que le fonds de roulement se calcule sur les crédits de paiement hors investissement. Elle considère que M. CAMUS donne de faux chiffres.

M. PICHARD relève l'affirmation qui vient d'être faite par Mme AMANZOU : « Vous donnez de faux chiffres », qui ne donnent pas des conditions de travail favorables. Il estime qu'il faut se réjouir du rattrapage sur les recettes, même s'il ne sera pas récurrent et laisse une inquiétude sur la suite. Il salue la campagne sur la taxe d'apprentissage et pointe les hausses de dépenses de fonctionnement, ce qui rend impropre la qualification d'austérité.

Mme JARDIN rappelle que le rectorat se prononce sur des critères de soutenabilité : niveau de trésorerie supérieur à 30 jours de crédit de paiement hors investissement ; niveau de fonds de roulement supérieur à 15 jours de crédit de paiement hors investissement ; ratio « Dizambourg » inférieur à 85 %. De manière mécanique, lorsque l'un des trois critères n'est pas respecté, le budget n'est pas considéré comme en équilibre et donc soutenable. Elle nuance cet avis défavorable, car le BR présente une amélioration par rapport au BI due à des recouvrements de recettes, qui ne seront pas présentes en 2026. Il faut laisser le temps aux actions mises en place de faire leurs effets. Le rectorat a conscience des efforts faits par l'établissement.

M. SERIO s'interroge sur la différence de 10 millions d'euros concernant la masse salariale entre le COFI 2024 et le BR. Il aimerait connaître les indicateurs de l'Université Paris Nanterre par rapport aux seuils.

M. CAMUS répond que le ratio « Dizambourg » (ratio entre la masse salariale et le niveau de produits) est de 84 % au lieu de 85 ; le niveau de trésorerie est à 29,55 au lieu de 30 jours ; le fonds de roulement est à zéro au lieu de 15 jours.

M. SERIO demande s'il est possible de calculer en millions d'euros ce qu'il manque.

M. CAMUS répond par la négative. En l'état, il faudrait 9 millions pour arriver à un niveau de prélèvement de fonds de roulement. Il insiste, à l'encontre de Mme AMANZOU, sur la différence avec le compte de résultat. L'écart sur la masse salariale est lié à l'augmentation de la masse salariale et à la campagne d'emplois.

M. SERIO aimerait savoir s'il y a un espoir de trouver ces 10 millions d'euros.

La Présidente ajoute que le CAS Pensions et les mesures indiciaires augmentent également la masse salariale. Le relèvement du plafond d'emplois ne s'est pas accompagné de la masse salariale afférente.

Mme AMANZOU comprend que pour retourner à un fonds de roulement à 15 jours, il faut retrouver 9,7 millions d'euros sans dérégler le ratio « Dizambourg ». Le gouvernement désinvestit l'enseignement supérieur ; la réforme de l'apprentissage ne permet pas de générer des recettes. Elle demande une nouvelle fois où ces 9,7 millions vont être prélevés au lieu de crier à la « fake news » contre l'UNEF.

M. DION rappelle que le fonds de roulement représente la somme disponible pour financer les dépenses courantes de l'entreprise en attendant les encaissements clients permettant ainsi de couvrir les charges de fonctionnement, fournisseurs et employés sans recourir à un emprunt. Il s'agit d'une définition de la comptabilité privée qui explique bien ce qu'est un fonds de roulement. Il faut faire des photos prévisionnelles (budget) et de bilan (COFI). Ici, il s'agit de faire du prévisionnel dans un cadre réglementaire précisé par le nouveau décret financier. La question n'est pas de savoir où il faut trouver aujourd'hui 9,7 millions puisque l'établissement choisit de présenter un budget rectificatif qui maintient le niveau de fonds de roulement du BI bis : à zéro. La porte reste ouverte à de nouvelles réflexions pour le BI 2026. La trajectoire est pluriannuelle :

l'analyse du respect des critères se fera à chaque étape. Il va falloir redresser les agrégats de l'établissement puisqu'il y a un risque sur la trésorerie, ce qui implique des risques sur les décaissements, y compris la paie des agents. Le travail est entamé. Il se réjouit que les CREF aient obtenu un avis favorable.

Mme AMANZOU vérifie que la somme est bien celle de 9,7 millions.

M. DION explique qu'en prenant la photo du BIS bis, le calcul des ratios est bien de 9,7 millions.

M. PICHARD n'a pas dit que Mme AMANZOU donnait des « fake news », mais lui reproche de dire que M. CAMUS donnait de faux chiffres.

Pour Mme AMANZOU, les calculs des crédits de paiement avec l'investissement donnent de faux chiffres.

S'ensuit un échange inaudible.

M. DION précise que le calcul du fonds de roulement est fait avec les crédits de paiement hors investissement. Cela ne veut pas dire que pour calculer la variation du fonds de roulement, il faut exclure l'investissement. Il s'agit de deux approches différentes.

Il semblait à M. BARRY que la somme d'un million d'euros avait été budgétée au BI pour le RIFSEEP : il demande ce qui explique le différentiel avec ce qui est reporté en 2026. Il pointe également une convention à destination d'un enseignant qui n'assure plus aucune mission à l'université et qui a monté sa propre structure privée : il aimerait savoir pourquoi l'université ne saisit pas le recteur sur cette question.

La Présidente indique que ce sujet est connu et traité.

M. CAMUS explique que la somme indiquée (333 000 €) correspond à la période de septembre à décembre. La somme globale en année pleine est d'un million, qui pèsera sur le BI 2026.

M. BARRY ne comprend pas pourquoi ce n'est pas 333 000 € qui ont été budgétés sur le BI au lieu d'un million ou pourquoi il n'y a pas un report d'un million sur l'année 2026. Il demande où est passé le reste.

M. PICHARD vérifie qu'il y avait bien un million budgété pour le RIFSEEP dans le BI 2025.

M. CAMUS répond qu'ils ont budgété politiquement un million, mais 333 000 € correspondant à la période de septembre à décembre dans le cadre budgétaire et juridique.

La Présidente insiste sur l'engagement politique d'un budget à hauteur d'un million, ce qui par les temps d'austérité doit être salué. Elle réaffirme le soutien de l'établissement à ses personnels BIATSS et la nécessité de la revalorisation indemnitaire.

Elle donne lecture de nouvelles procurations avant d'ouvrir le vote :

- De M. Bellier à M. Pichard ;
- De M. Elisagoyen à Mme Rolland-Diamond ;
- La procuration de Mme Quentin passe à Mme Champeil-Desplats.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à la majorité un avis favorable sur le budget rectificatif 2025 n° 1.

Nombre des membres en exercice : 36

Pour : 19 ; Abstentions : 4 ; Contre : 11

La Présidente propose de reprendre la séance à 14 h 15.

La séance est suspendue à 13 h 33 et reprend à 14 h 33.

3) Modification de la durée des amortissements des biens informatiques à 5 ans à partir du 1^{er} janvier 2025 sans correction rétrospective

M. DION explique que, dans le cadre de l'inventaire général, un hiatus est apparu entre la durée d'amortissement des biens informatiques votée en 2010 (trois ans) et la durée réelle configurée dans l'application SIFAC (huit ans). Le prestataire a procédé à une analyse des pratiques réelles de renouvellement des biens informatiques, qui est proche de cinq ans – durée retenue.

Mme BELLINI souligne que réduire à cinq ans la durée de vie des produits informatiques ne se situe pas dans la logique écologique et sociale prônée.

M. DION explique qu'il s'agit d'allonger la durée précédemment votée. Ce n'est pas forcément une bonne nouvelle pour les comptes de l'université, mais cela revient à mettre en adéquation les règles et la pratique.

Mme BELLINI évoque l'obsolescence programmée. Il serait bien de réfléchir à d'autres modes d'acquisition du matériel informatique.

La Présidente donne lecture d'une nouvelle procuration avant d'ouvrir le vote :

- De Mme Muller à Mme Bellini.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur la modification de la durée des amortissements des biens informatiques à 5 ans à partir du 1^{er} janvier 2025 sans correction rétrospective.

Nombre des membres en exercice : 36

Pour : 28 ; Abstentions : 4 ; Contre : 0

4) Intégration des collections de la Contemporaine dans l'inventaire comptable de l'Université

M. DION indique qu'il s'agit d'inscrire les collections de la Contemporaine dans l'inventaire comptable dans un souci d'exhaustivité du patrimoine et dans la perspective d'un meilleur suivi. Pour le stock, l'évaluation est à hauteur de 1 € par article, étant entendu qu'à partir du 1^{er} janvier 2024 – avec rétroactivité – cela sera la valeur d'acquisition.

M. BARRY demande si cela tient compte de la valeur d'assurance.

M. DION répond que pour le stock la valorisation n'est pas faite : elle sera faite à compter des nouvelles acquisitions.

En l'absence de remarques supplémentaires, la Présidente ouvre le vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur l'intégration des collections de la Contemporaine dans l'inventaire comptable de l'Université.

Nombre des membres en exercice : 36

Pour : 32 ; Abstention : 0 ; Contre : 0

5) Marchés

Marché 2024-009 passé en procédure formalisée (AOO) et ayant pour objet « l'Assistance au recrutement »

M. LETOURNEUX explique qu'il s'agit de pouvoir faire appel à des consultants pour recruter des fonctions particulières et ciblées en raison de difficultés pour pourvoir ces postes. Les critères sont techniques à 70 % et financiers à 30 %. L'analyse des offres a été portée du point de vue technique par la direction des

ressources humaines. Le prestataire RANDSTAD est pressenti, étant entendu qu'il s'agit d'un marché à bons de commande.

M. BARRY s'étonne de ce marché au regard des difficultés financières de l'université.

M. RENAUT souligne que ne pas recruter certaines fonctions techniques peut coûter plus cher à l'université. L'établissement fait déjà appel à une prestation, par exemple pour recruter le médecin du travail. Pour certaines fonctions techniques, l'université a besoin d'accompagnement pour trouver des candidatures. La prestation n'est là que pour appuyer la prospection ; la DRH s'occupe du recrutement.

La Présidente confirme l'incapacité pour certaines fonctions à pouvoir identifier des personnes intéressées.

M. ETTAI rappelle que le manque d'attractivité pour certaines fonctions est lié à la politique indemnitaire et que le RIFSEEP date de 2014. Revaloriser les salaires est une nécessité absolue.

La Présidente insiste sur le fait que l'attractivité ne se résume pas à l'indemnitaire.

Mme LAVAUT demande des précisions sur le tableau.

M. LETOURNEUX explique que le montant indiqué (12 000 €, environ 14 000 € TTC) est le montant moyen unitaire par poste.

Mme LAVAUT met en avant le taux horaire.

La Présidente précise qu'il s'agit d'une possibilité dans les cas où l'établissement ne parvient pas, par lui-même, à recruter, sachant qu'un travail sera fait sur le site pour mettre en avant les postes à pourvoir.

M. LETOURNEUX ajoute qu'une partie de la prestation n'est réalisée qu'en cas de recrutement effectif.

Mme DEMOULIN aimerait un bilan des recrutements effectués par ce cabinet.

La Présidente répond que l'expérience récente n'a pas été conclusive. Elle insiste sur le fait que les postes vacants ont des conséquences importantes pour l'établissement et les collègues.

En l'absence d'autres remarques, elle ouvre le vote sur ce marché.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à la majorité un avis favorable sur le marché public n° 2024-009.

Nombre des membres en exercice : 36

Pour : 21 ; Abstentions : 2 ; Contre : 9

Marché 2025-020 passé en procédure MAPA et ayant pour objet « Accompagnement spécifique en faveur des étudiants en situation de handicap à l'Université Paris Nanterre »

M. LETOURNEUX indique que ce marché comprend trois lots : accompagnement pédagogique et assistance pour la vie quotidienne d'étudiants handicapés ; aide à l'autonomie pédagogique ; aide humaine et quotidienne. Ce marché vient en complément de l'aide déjà apportée par l'université : 135 étudiants vacataires accompagnent des étudiants en situation de handicap. Il note la faiblesse du nombre de candidats potentiels. Sur une période maximale de 4 ans, le montant du lot 1 est d'un million d'euros ; de 740 000 € pour le lot 2 et de 260 000 € pour le lot 3. Deux critères ont présidé : technique (60 %) et financier (40 %). Le prestataire ALLIANCE VIE est pressenti pour chacun des lots. En complément, un travail de négociation est en cours pour confirmer et vérifier certains éléments.

M. ETTAI souligne l'augmentation du nombre d'étudiants en situation de handicap accueillis et insiste sur l'importance de soutenir en moyens humains et matériels le service handicap et accessibilité.

Mme BELLINI évoque le fait que les enseignants n'ont aucune sensibilisation sur la manière de traiter les étudiants en situation de handicap. Ils n'ont parfois pas la bonne attitude.

PV de la séance du Conseil d'administration du 07 juillet 2025

Approuvé en CA du 22 septembre 2025

La Présidente répond que la question de l'inclusion figure dans le plan d'égalité professionnelle. L'Université Paris Nanterre est l'une des universités qui accompagne le plus d'étudiants en situation de handicap (1 200 étudiants), du fait notamment de l'accessibilité d'un grand nombre de locaux. Le ministère participe à cet engagement avec une dotation à hauteur de 456 000 €.

Mme LAVAUT demande si ce marché existait déjà et couvrait le même type de prestation.

M. LETOURNEUX indique que le premier lot existait. Les deux autres sont nouveaux.

Mme LAVAUT confirme que la formation du personnel est très importante. Elle déplore le fait que la formation pour l'accueil du public en situation de handicap qu'elle a suivie était dispensée par un organisme privé et inadaptée à la réalité de l'université.

M. RENAUT lui assure que la problématique est cernée. Un chargé de mission fait ce travail d'interface entre le service handicap et les UFR. Il y a un vrai effort à faire au niveau des composantes pour l'accueil.

M. GUERIN évoque la prise en compte nécessaire du secret médical.

La Présidente ajoute qu'un personnel a été ajouté dans la campagne d'emplois pour conforter les forces du service handicap et accessibilité. Il y a une personne référente handicap dans chaque composante dont l'existence n'est pas suffisamment connue.

M. ETTAI invite la présidence à visiter les bureaux du service handicap, qui ne sont ni conviviaux ni respectueux de la confidentialité.

La Présidente confirme que les locaux sont parfois inadaptés.

En l'absence de remarques supplémentaires, elle ouvre le vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur le marché public n° 2025-020.

Nombre des membres en exercice : 36

Pour : 21 ; Abstentions : 12 ; Contre : 0

Marché 2025-018 passé en procédure formalisée (AOO) et ayant pour objet la « Prestation de Conservation - Restauration des documents et œuvres de la Contemporaine »

Ce marché, à bons de commande, concerne cinq lots : restauration de documents imprimés et d'archives ; restauration de photographies ; restauration d'affiches ; restauration de peintures ; restauration d'œuvres graphiques – pour un total de 328 000 €. Trois critères ont présidé : technique (50 %), prix (40 %), développement durable (10 %). Les candidats pressentis sont : BIGOT MATHILDE (lot 1, 3 et 5) ; ATELIERS DE SAINT-MARTIN (lot 2) ; GOULARD BALLEST / BERENGERE CHRISTIANE (lot 4).

Mme BELLINI considère qu'il faudrait formaliser les critères de développement durable, qui sont évalués de manière différente d'un service à l'autre.

M. RENAUT répond que suite à cette suggestion en commission des marchés, un groupe de réflexion sera mis en place afin d'harmoniser les critères, piloté par la vice-présidente développement durable, Barbara Bonnefoy.

En l'absence de remarques supplémentaires, la Présidente ouvre le vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur le marché public n° 2025-018.

Nombre des membres en exercice : 36
Pour : 29 ; Abstentions : 4 ; Contre : 0

Marché 2025-014 passé en procédure formalisée (AOO) et ayant pour objet la « Fourniture, mise en œuvre et maintenance d'un Système de Gestion de Bibliothèques pour le Service Commun de la Documentation de l'Université Paris Nanterre et la Contemporaine »

Le changement d'outil, permettant d'assurer différentes gestions, est pressenti au printemps 2026. L'accord-cadre est composé d'une partie forfaitaire (déploiement et formation initiale ; quatre années de licence et une maintenance associée) et d'une partie hors forfait (accès à des formations supplémentaires ; assurer des développements supplémentaires). Les critères sont techniques (70 %) et financiers (30 %). Deux candidats ont soumis un projet : BIBLIBRE et EX LIBRIS. L'offre portée par BIBLIBRE sur le registre du logiciel libre, ressort première pour un coût de 368 000 € TTC pour toute la durée du marché. L'évaluation de la partie hors forfait est à hauteur de 67 000 €.

M. BARRY aimerait connaître le gain financier par rapport à l'ancien marché.

M. RENAUT répond qu'il n'y aura pas de gain immédiat, notamment sur les deux premières années, car des modules de transition de l'ancien marché vont continuer à exister. Néanmoins, la suite est de bon augure, étant donné qu'il s'agit d'un logiciel libre.

La Présidente salue ce choix du logiciel libre.

Mme DEMOULIN s'interroge sur la différence de prix entre les deux offres : entre 430 000 et plus d'un million.

Pour M. RENAUT, cela vient de la différence entre logiciel libre et outil propriétaire avec un monopole sur le marché.

M. BARRY demande s'il faut s'attendre à des surcoûts supplémentaires.

M. RENAUT estime qu'il y aura probablement des développements à faire, mais qui n'atteindront jamais le montant de l'autre marché.

La Présidente donne lecture de nouvelles procurations avant d'ouvrir le vote :

- De M. Sorez à M. Mathiot ;
- La procuration de Mme Marchal passe à M. Renaut.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur le marché public n° 2025-014.

Nombre des membres en exercice : 36
Pour : 27 ; Abstentions : 6 ; Contre : 0

III – STRATÉGIES DE L'ÉTABLISSEMENT

- 1) **Présentation des modifications apportées aux clauses des conventions internationales (respect des principes fondamentaux de l'ESR et protection des personnes / protection des données personnelles)**

Mme CHAMPEIL-DESPLATS explique qu'il s'agit d'insérer certaines clauses, notamment de respect par les partenaires du RGPD²⁰ ainsi que la possibilité de recourir au tribunal du défendeur en cas de litiges entre les parties.

- 2) **Convention de coordination territoriale Alliance Paris Lumières**

²⁰ Règlement général de la protection des données.

La Présidente rappelle que suite à la dissolution de la ComUE²¹ Paris Lumières, l'Alliance Paris Lumière a été créée afin de poursuivre la collaboration entre Paris Nanterre, Paris VIII et les anciens membres associés de la ComUE. Les instances de l'Alliance vont bientôt se mettre en place. Il était important de maintenir les activités de la ComUE : des recrutements de contrats doctoraux, de post-doctorants ainsi qu'un appel à projets ont été lancés. Elle note la sortie de la Maison des cultures du monde, qui met fin temporairement à ses activités et de l'ETSUP²², mise en liquidation judiciaire.

Mme BELLINI souhaiterait un interlocuteur identifié.

La Présidente note la nécessité de communiquer sur les procédures d'appel à projets.

M. ETTAI s'interroge sur l'articulation des trois personnels affectés à l'Alliance avec la présidence des établissements fondateurs. Il trouve dommage, avec des partenariats culturels de ce niveau, qu'il n'y ait pas de politique commune pour faire bénéficier l'établissement de tarifications particulières.

La Présidente répond que le travail est en cours concernant les personnels administratifs. Les discussions sur les tarifications sont à l'ordre du jour, notamment avec le service d'action sociale de l'université.

En l'absence de remarques supplémentaires, elle ouvre le vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à la majorité un avis favorable sur la convention de coordination territoriale Alliance Paris Lumières.

Nombre des membres en exercice : 36

Pour : 29 ; Abstentions : 4 ; Contre : 0

3) Présentation du plan d'action sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la non-discrimination 2025-2027

La Présidente indique qu'il a été convenu au dernier CSA²³, une fois ce plan adopté, de continuer le travail pour décliner de manière opérationnelle les différentes actions.

M. BOURBON rappelle les axes du plan précédent et les grandes actions menées : évaluation, prévention et traitement des écarts de rémunération (production de statistiques et d'indicateurs : renforcement des données genrées dans le RSU²⁴ ; identification des spécificités établissements) ; garantir l'égal accès aux grades et emplois (sensibilisation des présidences de jury aux biais genrés ; incitation à candidature auprès des collègues femmes pour les repyramidages ; attention particulière sur les recrutements et promotions BIATSS) ; articulation entre vie personnelle et professionnelle (construction du cadre sur le télétravail ; RPS²⁵) ; lutte contre les VSS²⁶, les harcèlements et les discriminations (cellule de lutte contre les VSS ; cellule de discrimination ; renforcement et évolution de la mission égalité ; actions de sensibilisation). L'objectif pour le prochain plan est d'atteindre 90 % de taux d'exécution. L'annuaire des thématiques pour l'égalité et la non-discrimination a été supprimé, car un travail de cartographie est fait du côté de la recherche. Les défis de l'égalité ont également été arrêtés. Le comité consultatif a été remplacé par une équipe de chargés de mission.

Le pilotage sera assuré par la vice-présidence égalité, inclusion et non-discrimination en collaboration avec la vice-présidence ressources humaines, la directrice des ressources humaines, la responsable administrative du CCEND²⁷ et par un comité de suivi incluant un représentant de chaque organisation syndicale. Un rapport annuel sera fait en CSA et une présentation du bilan des dispositifs de signalement en

²¹ Communauté d'universités et établissements.

²² École supérieure de travail social.

²³ Comité social d'administration.

²⁴ Rapport social unique.

²⁵ Risques psycho-sociaux.

²⁶ Violences sexistes et sexuelles.

²⁷ Centre de coordination pour l'égalité et la non-discrimination.

F3SCT²⁸. Il y aura une contribution au RSU et une information auprès des composantes et services. Il y a également des objectifs de labélisation.

Il est important que l'établissement partage l'orientation politique avant de construire la mise en œuvre des actions. Il présente les axes du plan 2025-2027 avec leurs objectifs.

- Évaluation, prévention et traitement des écarts de rémunération. L'objectif est de mesurer, quantifier et traiter les écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes tout en prenant en compte la diversité des postes et des contrats de travail au sein de l'Université Paris Nanterre.
- Garanties pour l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, grades et emplois. L'objectif est de permettre, soutenir et inciter à l'avancement de carrière et à l'accès à l'emploi par des mesures à destination des personnels, mais aussi des personnels en responsabilité pour combattre les biais genrés. Un second objectif est une politique volontariste en faveur de l'emploi, l'intégration et la reconnaissance des personnes en situation de handicap.
- Articulation entre vie personnelle et vie professionnelle. L'objectif est de contribuer à un meilleur équilibre entre vie professionnelle et personnelle, en menant à la fois des actions sur la parentalité, notamment la maternité, et sur les autres aspects de cet équilibre, en particulier dans le champ numérique.
- Lutte contre les violences sexistes et sexuelles. L'objectif est de renforcer la politique ambitieuse de l'Université Paris Nanterre dans sa lutte contre les VSS.
- Lutte contre les stéréotypes, les préjugés et les discriminations. L'objectif est d'accentuer et structurer la politique ambitieuse de l'Université Paris Nanterre dans sa lutte contre les agissements à caractère discriminatoire et haineux.
- Santé des personnels. L'objectif est de construire une politique résolument engagée pour la santé des personnels de l'Université Paris Nanterre que ce soit par la prévention, l'information, mais aussi l'accompagnement des personnels, quelle que soit leur identité de genre.
- Développement de la culture de l'égalité. L'objectif est de promouvoir une culture de l'égalité, en s'appuyant sur des dispositifs d'incitation, de sensibilisation et de formation aux spécificités des personnes de la communauté, ceci afin d'assurer les conditions d'une université inclusive.

La Présidente salue le travail effectué par le CCEND au côté de la vice-présidence dédiée ainsi que les collègues mobilisés sur ces questions transversales. La volonté est celle d'une université la plus égalitaire et inclusive possible.

Pour Mme BELLINI, il serait important de rappeler que le métier d'enseignant est soumis à des problématiques de harcèlement en raison du rapport de pouvoir par rapport à des étudiants. Elle ajoute que les procédures d'évaluation et de carrière sont soumises à des processus qui ne sont pas forcément très éthiques. Elle évoque les rapports parfois compliqués entre doctorants et directeurs de recherche et le fait que certains doctorants partent en burnout. Certains enseignants disent parfois être dans des situations difficiles par rapport à des étudiantes et à l'évolution des pratiques.

La Présidente la remercie des alertes remontées. Elle confirme que ce plan doit s'adapter à l'environnement de l'université.

Pour M. PICHARD, beaucoup d'efforts restent à faire pour transmettre les messages auprès de l'ensemble de la communauté sur les moments où peuvent s'exprimer des biais ou des stéréotypes de genre. En tant que président d'un comité de sélection, il n'a jamais eu de sensibilisation sur ce sujet. Tous les moments de travail collectif avec les doctorants sont compliqués en raison des rapports hiérarchiques et de domination. Le travail fait est formidable, mais le chantier est conséquent.

M. ETTAI trouve regrettable que la question du harcèlement n'apparaisse pas explicitement dans les axes. Il rejoint ce qui a été dit par Mme BELLINI sur les difficultés des personnels par rapport à des usagers ou d'autres personnels. Il serait souhaitable que les formations soient déployées dès l'arrivée à l'université afin de rappeler les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que la posture à adopter et les principes de « bonne distance » à garder de manière à ne pas reproduire des violences de genre.

M. BOURBON lui assure qu'il travaille à l'intégration de ces questions dans le parcours de formation des nouveaux agents. Il y a depuis quelques années une présentation lors de l'amphi de rentrée pour présenter les dispositifs de signalement ainsi qu'une stratégie auprès des écoles doctorales pour expliquer le contexte

²⁸ Formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail.

de rapport de force, par rapport à leur direction, mais également par rapport aux étudiants. L'objectif est d'arriver à des temps de réelle formation, effectuée en interne au vu du contexte budgétaire. L'idée est d'aller dans les services et les composantes pour s'adapter aux calendriers. Concernant le harcèlement, une cellule de veille sociale est en cours de structuration ainsi qu'un travail sur les DUERP²⁹. La stratégie de l'établissement est de séparer les dispositifs de signalement afin de montrer que les difficultés sont comprises dans leur spécificité. La santé mentale est incluse dans les enjeux de santé.

M. BARRY évoque l'évolution législative de la lutte contre les discriminations qui prévoit un volet formation et un volet sanction : il aimerait savoir si les commissions disciplinaires peuvent se saisir d'une expression tenue par un agent ou un usager en dehors de l'université.

Pour M. BOURBON, former 35 000 étudiants et 2 500 personnels lui paraît, au mieux irréaliste, au pire, une simple politique d'affichage. Concernant le volet sanction, il est difficile de donner une réponse avec certitude. Les dispositifs de signalement évaluent collectivement les situations.

Mme LAVAUT aimerait savoir qui est en charge des formations proposées. Le sujet sur la lutte contre l'antisémitisme est très important, mais il est inquiétant que cela soit défendu par un gouvernement raciste et antisémite. Il est crucial de savoir qui définit ce qu'est l'antisémitisme et quel contenu lui est donné : la communauté universitaire doit se saisir de ces sujets. Le fait de dissocier l'antisémitisme et le racisme pose question.

M. BOURBON indique la volonté d'internaliser une partie des formations afin de limiter les coûts pour l'établissement, mais également parce que certaines thématiques sont très précises, comme l'accueil des personnes trans par exemple. Le choix des prestataires se fait en concertation avec le centre de coordination et la chargée de mission « lutte contre les discriminations ». Il partage les inquiétudes sur certains positionnements et certaines définitions. Le choix a été fait de dissocier racisme et antisémitisme, mais il signale que l'islamophobie est mentionnée dans le document. La question de laïcité va être réinvestie, au sens de la loi de 1905, c'est-à-dire la protection du droit de chacun et chacune à avoir une confession et faire ses choix religieux. Chaque forme de racisme a ses spécificités ; à terme, l'objectif est de les segmenter en fonction des signalements. Les ambitions sont fortes, mais cela va demander du temps.

Mme BELLINI évoque le statut de lanceur d'alerte, notamment en tant que témoin d'événements déstabilisants, même hors de Nanterre.

Mme DEMOULIN souligne que si le terme islamophobie est mentionné dans les documents, ce n'est pas au même titre que le racisme et l'antisémitisme. Il serait par ailleurs intéressant de clarifier le vocabulaire utilisé.

M. BOURBON explique que le terme islamophobie n'apparaît pas dans le titre par manque de place, ce qui ne signifie pas son effacement. Le positionnement de l'établissement est d'intégrer les approches de sensibilisation et de formation sur toutes les discriminations.

Mme DEMOULIN précise que mettre des choses dans un titre inclut une hiérarchisation dans les luttes. Il serait possible de trouver un titre plus inclusif. Le document est un discours politique qui met en avant les priorités de l'établissement.

La Présidente donne lecture de deux nouvelles procurations avant d'ouvrir le vote :

- De M. Mathiot à M. Camus ;
- La procuration de M. Sorez passe à M. Pichard ;
- De Mme Brzozowski à M. Ettai.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur le plan d'action sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la non-discrimination 2025-2027.

**Nombre des membres en exercice : 36
Pour : 23 ; Abstentions : 10 ; Contre : 0**

²⁹ Document unique d'évaluation des risques professionnels.

IV – PATRIMOINE

1) Avenant n° 3 à la convention de mandat n° 2021/02 entre le ministère chargé de l'Enseignement supérieur, l'université Paris Nanterre et l'EPAURIF relative à l'opération de rénovation énergétique du Centre Sportif Universitaire de Nanterre (92).

Il s'agit de réviser le montant des travaux du CSU³⁰ après réception, le montant total ayant été légèrement surévalué. 800 000 € ont déjà été versés et l'EPAURIF reversera 400 000 € supplémentaires.

M. BARRY demande si cela pourrait abonder le budget consacré au plan toilettes.

La Présidente note la suggestion.

M. RENAUT ajoute que le budget toilette a été reprogrammé, mais pas réduit, la direction du patrimoine ne pouvant suivre ces travaux.

La Présidente évoque une contribution forte du programme UNISSON³¹, à hauteur de 550 000 €, pour la rénovation des sanitaires. Le renforcement des forces du centre de coordination pour l'égalité et la non-discrimination se fait aussi notamment grâce à des financements UNISSON et CVEC³².

Mme DEMOULIN s'inquiète de la date d'effectivité des travaux des toilettes.

La Présidente donne lecture d'une nouvelle procuration avant d'ouvrir le vote :

- De Mme Cedelle à M. Valet.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur l'avenant n° 3 à la convention de mandat n° 2021/02.

Nombre des membres en exercice : 36

Pour : 24 ; Abstentions : 5 ; Contre : 0

La séance est suspendue à 16 h 34 et reprend à 16 h 51.

V – RESSOURCES HUMAINES

1) Circulaire des services 2025-2026

M. RENAUT évoque la modification concernant la réduction de service liée au congé maternité. Il présente le travail fait sur le référentiel des CPF³³ qui a pour but d'en simplifier la mise en œuvre et de limiter les effets de seuil. Il est proposé de fonctionner avec des enveloppes fixes avec des clauses de revoyure ; d'augmenter le plafond de cumul de l'ensemble des charges pour fonction à 128 heures ; de supprimer la vague 3 en raisonnant par enveloppe sur une moyenne des trois dernières années (C4 et C9). Il note la volonté de la présidence de revaloriser certaines CPF en lien avec la recherche et les relations internationales. Certaines fonctions sont très valorisées à l'Université Paris Nanterre. La hausse du référentiel depuis trois ans est exponentielle, notamment sur la formation par apprentissage et sur le suivi des dossiers sur Parcoursup et MonMaster. Certaines charges pour fonction, tout en étant essentielles, doivent être maîtrisées. Il y aura des baisses d'enveloppe pour certaines charges.

³⁰ Centre sportif universitaire.

³¹ Université de l'Innovation Sociale et Solidaire de Nanterre.

³² Contribution vie étudiante et de campus.

³³ Charges pour fonction.

Mme DEMOULIN les remercie pour la prise en compte du congé maternité. Elle regrette que ces droits s'ouvrent uniquement pour les personnes qui sont en fonction au moment de la déclaration de grossesse.

Mme POPELIER la corrige : la réduction de service est proportionnelle à la période de service.

Mme DEMOULIN propose de rendre plus explicite cette information et suggère d'écrire ce paragraphe en écriture inclusive pour s'adresser aux hommes trans.

Mme POPELIER souligne qu'il est indiqué « le futur parent ».

Mme DEMOULIN insiste sur l'importance de ce changement. Elle évoque ensuite le travail des élus qui n'est pas assez valorisé. Les discussions sont en cours, mais elle insiste sur le fait que sans heure attribuée, il est difficile de réaliser ce travail dans de bonnes conditions.

La Présidente explique que la proposition qui émanera du groupe de travail sera discutée et validée dans les instances.

M. SERIO aimerait savoir comment a évolué le référentiel C2 dans le cadre global. Il ne comprend pas certains changements sur les vice-présidences.

M. RENAUT explique que les vice-présidents en charge d'instance centrale ont une décharge en plus de la prime à 12 000. Les vice-présidents fonctionnels ont une prime de 15 500, desquels ils pourront déduire jusqu'à deux tiers de leur service enseignant : le montant est donc le même qu'auparavant, une prime de 10 000 € avec une décharge de service de 128 heures.

Pour M. SERIO, beaucoup de collègues s'investissent de façon exponentielle dans l'administration. Il aimerait savoir comment a évolué cette affectation C2. Il n'a pas souvenir de ces montants.

M. RENAUT répond que les montants n'ont pas évolué.

M. SERIO demande d'où vient cette évolution exponentielle du référentiel de charges pour fonction.

M. RENAUT précise que cela ne vient pas de la C2 qui est fixe. L'augmentation exponentielle vient de la formation sur apprentissage.

M. SERIO rappelle que l'apprentissage est une recette dont la dépense doit être affectée en direction de l'apprentissage, pour partie au moins. Il est nécessaire d'affecter des heures à l'encadrement d'un apprenti afin que le suivi soit fait correctement et réponde au processus qualité. Il n'y a pas cette contrainte pour le suivi d'un stagiaire.

M. RENAUT évoque l'augmentation de 12 000 heures en deux ans en formation par apprentissage, payées en heures complémentaires. Les C10 et C17 restent déplafonnées, ce qui représente une somme conséquente. Beaucoup de formations sont mixtes, si bien que l'application d'une règle de calcul sur ce que doit recevoir un responsable de formation est rendue extrêmement complexe. Il entend les remarques sur ce que représente le suivi d'un apprenti, mais il est nécessaire d'aboutir à une forme d'équité pour certaines fonctions qui ne sont pas valorisées à leur juste valeur.

Mme BELLINI s'interroge sur la répartition par groupe des directions d'unités de recherche et de départements.

M. RENAUT répond que le calcul se base sur l'effectif titulaire dont sont exclus les chercheurs associés, les ATER et les doctorants.

Mme BELLINI demande des explications sur les CFP en lien avec les sections disciplinaires.

M. RENAUT explique qu'il s'agit d'une enveloppe de 60 heures à répartir en fonction de l'investissement des membres.

M. SERIO s'étonne de donner un CPF à des personnes monopolisant la fonction de présidence de CCD³⁴. Le coefficient électoral est de 1 ; certains CCD fonctionnent avec quatre professeurs d'une discipline, élus à vie.

M. RENAUT indique qu'il n'y a eu aucun changement par rapport à l'année dernière. Consciente des difficultés, la présidence s'est engagée à se saisir des prérogatives, du fonctionnement, du mode électoral des CCD.

Mme BELLINI demande des précisions sur les CPF B15 et B16.

M. RENAUT répond que les informations sont remontées par les directions de composante. Une meilleure centralisation de l'information concernant les modules transversaux sera nécessaire.

Il semble à Mme BELLINI que le plafond de 12 heures sur la C4 est bas. Cela risque de poser problème dans les grandes UFR.

M. RENAUT a constaté une vraie inflation ces dernières années sur la C4. Le plafond s'entend par fonction. Il s'agit de donner à l'UFR une enveloppe et une liste du nombre d'heures dont pourrait bénéficier la mention – à charge pour le conseil d'UFR d'effectuer la ventilation.

Mme BELLINI aimerait savoir ce qu'est un diplôme en partenariat international et si cette CPF est cumulable avec la B6 et la B7.

M. RENAUT va y réfléchir.

Mme BELLINI demande des précisions sur la suppression de la B19.

M. RENAUT explique que la DFCA³⁵ est juge d'une charge ponctuelle pour le montage d'une formation courte. Il ne s'agira pas d'une CPF, mais d'une forme de code d'enseignement.

Mme BELLINI aimerait savoir si la personne qui assure le suivi de stage doit enseigner dans la formation concernée et s'il y a une limite minimum.

M. RENAUT répond qu'ils reviendront sur cette question dans le cadre du groupe de travail sur l'apprentissage.

Mme BELLINI pointe le fait qu'il n'y a pas de personnel d'appui à la DRED³⁶ pour tous les enseignants-chercheurs. Elle aimerait une information transparente à ce sujet.

La Présidente confirme la nécessité de repenser l'appui à la recherche. Elle salue le travail déjà réalisé qui va permettre d'améliorer la situation. Les contrats et partenariats de recherche sont très nombreux.

Mme BRUGEILLES ajoute qu'en 2023-2024, il y avait entre 250 et 280 partenariats de recherche. Un important travail est en préparation pour appuyer tous les chercheurs qui le désirent.

Pour Mme BELLINI, il faudrait dire aux enseignants-chercheurs qu'ils ne sont pas soutenus.

Mme BRUGEILLES répond qu'ils sont soutenus.

Mme BELLINI rapporte avoir déposé une ANR³⁷ et avoir eu un retour à 16 h 30 alors que le dépôt était à 16 h. Elle a appris que 50 % des enseignants-chercheurs n'étaient pas soutenus.

Mme BRUGEILLES va faire en sorte que ce type d'expérience ne se renouvelle pas. Il faut anticiper, car les moyens ne sont pas pléthoriques.

³⁴ Comité consultatif de discipline.

³⁵ Direction Formation Continue & Alternance.

³⁶ Direction de la recherche et des études doctorales.

³⁷ Agence nationale de la recherche.

Mme BELLINI précise qu'elle avait anticipé.

M. SERIO demande des précisions sur Parcoursup.

M. RENAUT explique qu'auparavant la CPF était calculée en fin d'année (5 heures pour le paramétrage et une heure par tranche de 100 dossiers). Désormais, les UFR disposent d'une enveloppe et fixent une ventilation dès le début de l'année.

La Présidente confirme que le document est complexe et rend hommage aux personnes qui ont travaillé pour améliorer cette circulaire des services. En l'absence de remarques supplémentaires, elle ouvre le vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à la majorité un avis favorable sur la circulaire des services 2025-2026.

Nombre des membres en exercice : 36

Pour : 15 ; Abstentions : 10 ; Contre : 5

2) Contingent d'avancement de grade 2025 pour les enseignants-chercheurs

M. RENAUT indique que la note présente le nombre de promotions CNU³⁸ notifié le mois dernier et le nombre total de promotions en interne qui fonctionne comme un plafond. Il n'y a plus de double plafond comme auparavant.

M. PICHARD souligne que le double plafond antérieur permettait de contrôler le nombre d'avancements pour des raisons budgétaires.

La Présidente rappelle que cela faisait également de l'Université Paris Nanterre l'une des universités avec le moins de promotion en interne. Dans le contexte actuel, il est important de soutenir les collègues.

VI – FORMATION ET VIE ÉTUDIANTE

1) Calendriers dérogatoires pour 2025-2026

Mme JELEVA indique qu'il s'agit d'une deuxième série de calendriers dérogatoires (IUT³⁹, PHILLIA, SEGMI⁴⁰, SSA⁴¹, SUFOM⁴², LCE⁴³, Mediadix⁴⁴) qui se justifient par des stages longs ou des périodes de recherche.

La Présidente donne lecture d'une nouvelle procuration avant d'ouvrir le vote :

- De Mme Mondout à M. Barry.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur ces calendriers dérogatoires pour 2025-2026.

Nombre des membres en exercice : 36

Pour : 26 ; Abstentions : 4 ; Contre : 0

³⁸ Conseil national des universités.

³⁹ Institut universitaire de technologie.

⁴⁰ Sciences Économiques, Gestion, Mathématiques, Informatique.

⁴¹ Sciences sociales et administration.

⁴² Service Universitaire de Formation des Maîtres.

⁴³ Langues et Cultures Étrangères.

⁴⁴ Centre régional de formation aux carrières des bibliothèques.

2) Cadrage de l'offre de formation 2026-2030

La Présidente salue le travail conséquent nécessaire pour produire ce cadrage. Elle remercie l'équipe de vice-présidence CFVU⁴⁵, toutes les directions de composante, les services mobilisés ainsi que M. GUERIN.

Mme JELEVA souligne que la nouvelle offre de formation a été élaborée dans un souci de clarté, d'équité et de soutenabilité. Ce cadrage comporte une partie principale et quatre annexes spécifiques. Elle rappelle la volonté d'offrir des formations adaptées aux attentes et aspirations de l'ensemble des étudiants et contribuant au rayonnement de l'établissement. Le bien-être et les conditions de travail des personnels, la soutenabilité dans toutes ses dimensions, au regard des locaux, des ressources financières et du potentiel enseignants et BIATSS sont également des axes majeurs. La méthode de construction a reflété l'attachement à une discussion collégiale, concertée et transparente s'appuyant sur l'expertise de tous les acteurs et sur un bilan rigoureux et partagé de l'offre de formation antérieure. Les échanges avec les directions d'UFR ont été les plus nourris du fait de la structuration de l'offre de formation par composantes et de leur rôle de relai. Le processus de construction a pris du temps et a nécessité des efforts de tous et toutes ainsi que des renoncements, au vu notamment de la situation financière. Il paraît indispensable de veiller au fait que les efforts faits soient équitablement répartis et ne pèsent pas de façon disproportionnée sur certaines composantes. Elle remercie de façon appuyée l'ensemble des personnes qui se sont impliquées pour la construction de ce cadrage ainsi que les élus de la CFVU pour leur regard critique et constructif.

Mme BELLINI rappelle que les élus de la liste Agir à la CFVU avaient refusé la première version du cadrage double-licence. Ils resteront vigilants sur les arbitrages faits par rapport aux dérogations et sur les motifs évoqués. Elle assure que leur vote traduit leur engagement pour le bien-être des étudiants et des personnels.

Il semble à M. SERIO que la CFVU vote pour avis et que le CA entérine. Il pointe la très grande responsabilité des élus du CA quant à la validation de cette offre de formation.

Pour Mme AMANZOU, la volonté de la présidence est de « piloter l'offre de formation » pour faire des économies. Elle craint que la répartition entre cours magistraux et travaux dirigés vienne de raisons financières et non pédagogiques. Elle s'oppose à la volonté politique de généraliser l'apprentissage, car l'université n'est pas une machine engendrant de la main-d'œuvre adaptée à un bassin d'emplois. L'UNEF défend une université émancipatrice, qui sert à délivrer du savoir. Ils resteront vigilants sur les suppressions de places.

M. BONZON abonde dans le même sens. Le LMD 5 sert de variable d'ajustement dans le sens d'une université toujours plus contrainte financièrement (réduction des heures, suppression de certains parcours, développement de l'apprentissage). Le Poing Levé refuse que l'université fonctionne de cette manière et s'opposera à ce cadrage.

La Présidente rappelle que l'apprentissage permet à des étudiants de mener à bien leurs projets et sert de démocratisation de l'enseignement supérieur.

En l'absence d'autres remarques, elle ouvre le vote sur le cadrage de l'offre de formation.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à la majorité un avis favorable sur le cadrage de l'offre de formation 2026-2030.

Nombre des membres en exercice : 36

Pour : 18 ; Abstentions : 6 ; Contre : 6

3) Bilan de l'utilisation des crédits CVEC pour l'année 2025 et programmation des actions financées par la CVEC pour le budget rectificatif 2025

Mme MAKHLOUF présente les six demandes appel à composante :

⁴⁵ Commission formation et vie universitaire.

- LCE pour l'amélioration de l'espace convivial de la bibliothèque (3 533 €)
- SEGMI pour la mise en place de cabines acoustiques (15 000 €)
- SITEC⁴⁶ pour l'achat d'un canapé (4 700 €)
- PHILLIA pour l'achat de fauteuils (2 203 €)
- Maison des langues pour la mise en place de cabines de théâtre immersif (3 000 €)
- SPSE⁴⁷ pour des ateliers de méditation (2 500 €) – ce projet a été ajourné, le bilan n'ayant pas pu être présenté.

28 533 € ont été validés sur une somme disponible de 96 960 €.

Concernant le budget rectificatif, il y a eu quatre demandes complémentaires d'un total de 83 696 € :

- SUAPS⁴⁸ pour des travaux de rénovation de peinture (13 000 €)
- API⁴⁹ pour accompagner le développement de la plateforme de parrainage (12 744 €)
- CCEND pour un complément en masse salariale
- RSU-DD⁵⁰ pour l'achat de gourdes et de lunch box (20 000 €)
- SSE⁵¹ pour des activités supplémentaires (33 792 €)

Il y a également eu deux demandes de déprogrammation : API en masse salariale (11 500 €) et DIRCOM⁵² pour des actions qui ne pourront pas être menées (5 000 €). Les membres de la commission CVEC ont approuvé toutes ces demandes.

La Présidente donne lecture d'une nouvelle procuration avant d'ouvrir deux votes séparés :

- De M. Bonzon à M. Ruiz.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur la campagne d'appel à projets composante.

Nombre des membres en exercice : 36

Pour : 30 ; Abstention : 0 ; Contre : 0

Mme AMANZOU ne comprend pas les documents.

Mme MAKHLOUF explique que la partie « demande » concerne les demandes faites au budget rectificatif. La partie « rendu » concerne l'argent que les services n'ont pas dépensé.

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur la programmation des actions financées par la CVEC pour le budget rectificatif 2025.

Nombre des membres en exercice : 36

Pour : 30 ; Abstention : 0 ; Contre : 0

VII – RECHERCHE

1) Révision de la « Note relative à la délivrance de l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) par l'UPN »

Mme BRUGEILLES explique qu'il s'agit d'ajouter un encouragement à se former aux VSS, à l'éthique, à la science ouverte. Désormais, les émérites peuvent encadrer des HDR, à la condition d'avoir commencé à les suivre au moment de leur départ à la retraite. Cette possibilité est également ouverte aux maîtres de conférences et aux CR HDR sous condition d'être HDR depuis 5 ans et d'avoir fait soutenir au moins une

⁴⁶ Systèmes Industriels et Techniques de Communication.

⁴⁷ Sciences Psychologiques et Sciences de l'Éducation.

⁴⁸ Service universitaire d'activités physiques et sportives.

⁴⁹ Accompagnement parcours insertion.

⁵⁰ Responsabilité sociétale de l'université et développement durable.

⁵¹ Service universitaire de santé étudiante.

⁵² Direction de la communication.

thèse. Un point reste en suspens : celui des professeurs des écoles d'art et d'architecture. L'établissement est en attente d'une réponse du ministère.

M. PICHARD la remercie pour la clarification de la procédure. Il estime que, à terme, une réflexion devra se mener sur la place des directions d'école doctorale dans le processus d'HDR.

Mme BRUGEILLES rappelle que les CCD et non les écoles doctorales sont au cœur de la procédure, car ces dernières sont moins disciplinaires que les CCD, or en matière d'HDR il y a des habitudes disciplinaires très fortes.

M. SERIO s'interroge sur la légitimité d'un CCD, avec un coefficient électoral d'une voix, avec des collègues qui s'autocensurent quand il s'agit de concourir, qui a le pouvoir de décider unilatéralement.

Pour Mme BRUGEILLES, il s'agit d'un point de dysfonctionnement de certains CCD qu'il faudra analyser. Les décisions des CCD sont collégiales et démocratiques et ont l'expertise de la discipline.

La Présidente prend note de ce point d'attention.

Mme CHAMPEIL-DESPLATS ajoute que la participation des ED à l'HDR n'était pas un réquisit de l'Hcéres⁵³.

La Présidente salue la grande avancée que représente cette clarification de la procédure.

2) Modification de l'Unité de Recherche LEGS⁵⁴

Mme BRUGEILLES explique qu'il s'agit de sortir de l'UMR⁵⁵ LEGS qui n'a jamais été très attractif pour les enseignants-chercheurs de l'établissement, ce qui ne veut pas dire que ce thème n'est pas traité dans l'établissement (GIS Genre, Institut Émilie-du-Châtelet).

La présidence donne lecture d'une nouvelle procuration avant d'ouvrir le vote.

- De Mme Gaidot à Mme Amanzou.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur la modification de l'Unité de recherche LEGS.

Nombre des membres en exercice : 36

Pour : 26 ; Abstentions : 4 ; Contre : 0

3) Convention de cotutelle relative à l'Unité de recherche « Sophiapol »

Mme BRUGEILLES indique que deux chercheurs du LEGS ont demandé à rejoindre une unité de recherche de Nanterre, le Sophiapol. Des conventions d'accueil ont d'abord été élaborées. Cependant, dans ce cadre, ni Paris VIII ni le ministère ne souhaitait leur donner de subvention et ces chercheurs avaient accès aux offres d'appui à la recherche uniquement de l'Université Paris Nanterre. Il est donc proposé de faire une convention de cotutelle entre les deux universités, ce qui veut dire que les enseignants-chercheurs vont pouvoir encadrer des doctorants, avoir des allocations doctorales, recevoir une subvention dans leur propre université. Cette convention servira de test pour les trois autres unités de recherche en cotutelle avec Paris VIII.

En l'absence de remarques, la Présidente ouvre le vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur la convention de cotutelle relative à l'Unité de recherche « Sophiapol ».

Nombre des membres en exercice : 36

⁵³ Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

⁵⁴ Laboratoire d'études de genre et de sexualité.

⁵⁵ Unité mixte de recherche.

Pour : 30 ; Abstention : 0 ; Contre : 0

4) Liste des dons reçus à la Contemporaine 2024

M. SENE rappelle que le CA a voté une délégation de pouvoir à la présidence pour approuver les dons et legs en fonction de certains seuils. Toute proposition de don ou legs supérieure à ces seuils fait l'objet d'une convention et toute proposition inférieure fait l'objet d'une lettre de remerciement. Ont été reçus une centaine de dons imprimés, 25 dons d'archive pour 17 mètres linéaires, un don de photographie – aucun n'a fait l'objet de convention. Sur la vingtaine de dessins et d'affiches reçus, un seul a fait l'objet d'une convention. Il s'agit d'un donateur qui va faire des dons réguliers, raison pour laquelle il a été convenu d'une convention. Ce document a fait l'objet d'un vote au sein du conseil de la Contemporaine.

5) Signature d'une autorisation d'occupation

L'établissement a été sollicité par la chancellerie des universités de Paris pour autoriser une occupation du domaine public accordée au CNRS⁵⁶ pour un immeuble au 13, rue Pierre et Marie Curie où se trouve l'institut de biologie physico-chimique.

M. SERIO aimerait savoir si cela aura des conséquences financières pour l'établissement.

La Présidente répond par la négative.

M. SERIO comprend qu'il s'agit d'accepter que le bâtiment soit réaffecté au CNRS pour qu'il puisse conduire des travaux.

La Présidente le confirme.

En l'absence de remarques supplémentaires, elle ouvre le vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur cette délibération.

Nombre des membres en exercice : 36

Pour : 25 ; Abstentions : 5 ; Contre : 0

VIII – CONVENTIONS

1) Conventions internationales

CV 2024-471 Convention de coopération entre l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne et les universités membres du Consortium d'appui du Collège juridique Franco-roumain d'études européennes

Une question reste en suspens concernant l'article 12 qui prévoyait la possibilité pour les étudiants de s'inscrire au M2 Affaires juridiques, ce que l'établissement ne souhaite pas proposer au sein de ce Collège franco-roumain.

CV 2024-507 Accord-cadre de coopération internationale - Sun Yat - Sen University (CHINE) / UPN

CV 2024-508 Convention d'échange d'étudiants - Sun Yat-Sen University (CHINE) / UPN

CV 2024-557 Convention d'échange d'assistants linguistiques - McMaster University's Departement of French (Hamilton Ontario Canada) / UPN

CV 2025-095 Accord-cadre de coopération internationale - Le CÉGEP de Sept-Îles(Québec) / UPN

CV 2025-194 Accord de collaboration relatif à un programme de double diplôme en Master "Dramaturgie comparative et recherche sur la performance" - Université Libre de Bruxelles

⁵⁶ Centre national de la recherche scientifique.

/Université d'Arts Académie du Théâtre (Helsinki) / Johann Wolfgang Goethe-Universität /Oslo National Academy of the Arts / UPN

CV 2025-197 Accord-cadre de coopération internationale - Université Royale de Droit et des Sciences Économiques (CAMBODGE) / UPN

CV 2025-188 Accord-cadre de coopération internationale - Benemérita Université autonome de Puebla (BUAP Mexique) / UPN

CV 2025-190 Convention spécifique d'échange d'étudiants - Benemérita Université autonome de Puebla (BUAP Mexique) / UPN

En l'absence de remarques, la Présidente ouvre le vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur les conventions internationales.

Nombre des membres en exercice : 36

Pour : 25 ; Abstentions : 5 ; Contre : 0

2) Convention de formation

CV 2025-027 Convention d'accréditation conjointe dans le cadre du Master PluriTAL Domaine SHS Mention " Traitement Automatique des Langues " - Université Sorbonne Nouvelle (Paris 3) - Institut National des Langues et Civilisations Orientales (INALCO) / UPN

Le projet a été porté par l'INALCO qui faisait partie de la vague D des demandes d'accréditation.

CV 2025-219 Convention de partenariat - Université Sorbonne Nouvelle / UPN

Il s'agit de la mise en œuvre du parcours « Écritures de la modernité et du contemporain (XIX^e-XXI^e siècle) ».

Mme BELLINI demande si ces partenariats sont des solutions possibles pour diminuer les coûts des formations.

Mme JELEVA répond que les partenariats se justifient d'abord par des raisons pédagogiques. Partager les heures des formations réduit de fait leur coût pour l'établissement.

La Présidente ouvre le vote sur ces conventions.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur les conventions de formation CV 2025-027 et CV 2025-219.

Nombre des membres en exercice : 36

Pour : 30 ; Abstention : 0 ; Contre : 0

3) Autres conventions

CV-2023-297 Modèle type de Convention d'éméritat

Il s'agit de clarifier les possibilités offertes par l'établissement aux nouveaux émérites.

M. SERIO demande que soient rappelées les grandes lignes de l'éméritat.

Mme BRUGEILLES explique que l'éméritat est soumis en commission recherche, avec deux renouvellements de cinq ans possibles.

PV de la séance du Conseil d'administration du 07 juillet 2025

Approuvé en CA du 22 septembre 2025

Mme BELLINI comprend qu'au-delà de deux fois cinq ans, l'éméritat est fini.

Mme BRUGEILLES souligne que cela fait 15 ans au total. Des personnes ont eu un éméritat allant au-delà.

Mme CHAMPEIL-DESPLATS ajoute qu'un arrêté spécial éméritat datant de 2022 contraint la reconduction – raison pour laquelle il y a plusieurs régimes.

Mme BRUGEILLES précise que le directeur d'unité de recherche donne un avis, le bureau étudie le dossier, le présente à la commission recherche, qui peut suivre ou ne pas suivre cet avis.

CV 2024-338 Avenant n° 2 à la convention de restauration entre l'UPN et le Crous de Versailles

L'intérêt est la nouvelle grille tarifaire avec la part agent et la subvention d'établissement suite à une hausse légère du coût du repas liée à l'inflation. Il n'a pas de changement sur le pourcentage appliqué de subvention.

La Présidente ouvre le vote sur ces conventions.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur les conventions CV-2023-297 et CV 2024-338

Nombre des membres en exercice : 36

Pour : 25 ; Abstentions : 5 ; Contre : 0

La Présidente remercie les derniers élus de leur présence et propose de lever la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre est levée à 19 heures 12.

Le Secrétaire de séance

Société H2COM

La Présidente de l'Université

Caroline ROLLAND-DIAMOND

